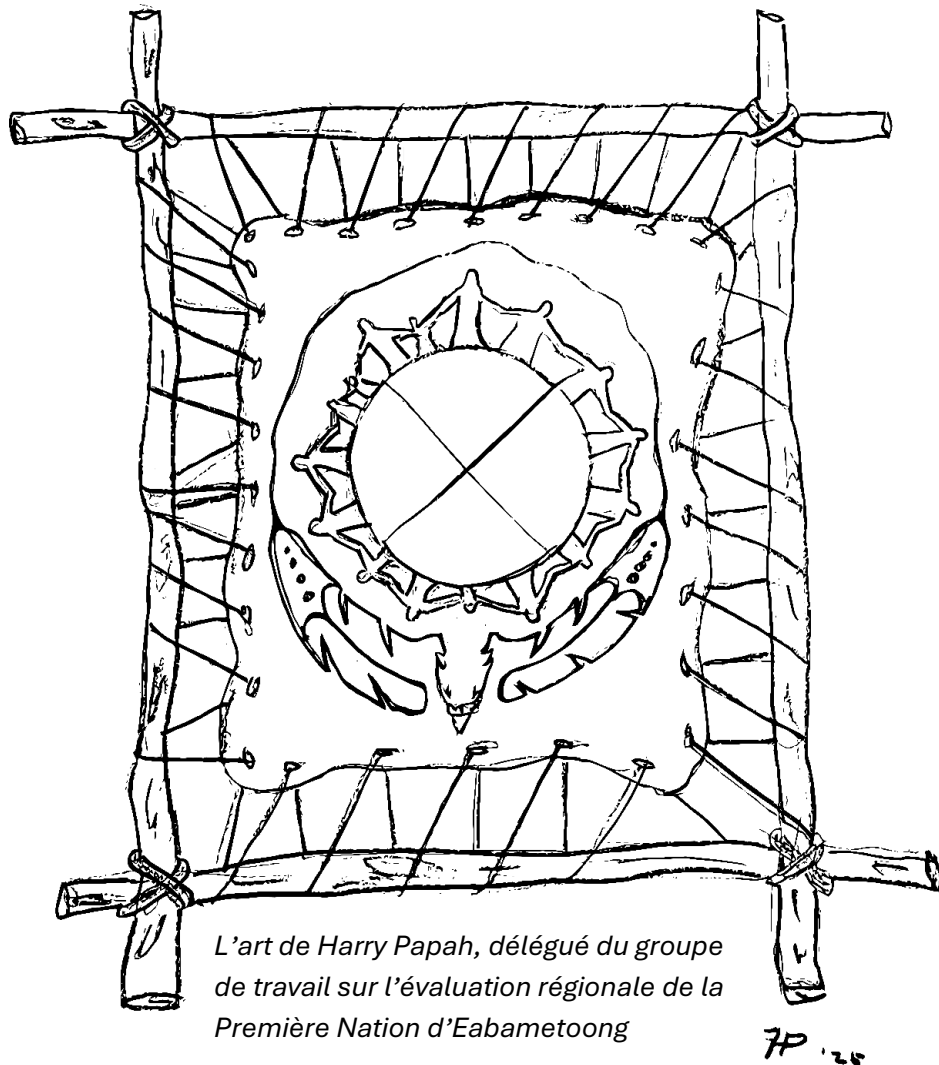


# Évaluation régionale dans la région du Cercle de feu

## Plan de participation

Juin 2025



*Imaginez une peau, tous assis en formation, sur une planche d'étirement. Le cadre est l'endroit où nous avons tous une partie où nous étirons cette peau ensemble. Si l'un ne fait pas sa part, la peau n'est pas ce que nous voulons lorsque chacun fait sa part. Au bout du compte, la peau ne serait pas étirée, et tout le monde serait déçu si elle n'était pas correctement étirée. En tant que peuples autochtones, nous utilisons ce format d'analogie, et c'est dans cette optique que nous procédons.*

*– Brian Nakogee, membre du RAWG, pendant les discussions sur le plan de participation.*

## Table des matières

1. Introduction .....	3
Contexte et objectif.....	3
Mandat et engagements du groupe de travail .....	4
2. Objectifs de la participation des Autochtones et du public .....	5
3. Identification des participants.....	6
4. Outils pour la participation.....	7
5. Activités de participation et approche.....	9
6. Financement des participants.....	13
7. Présentation de commentaires et confidentialité .....	13
Annexe.....	15

# 1. Introduction

## Contexte et objectif

En février 2020, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada (le ministre) a annoncé qu'une évaluation régionale (ER) serait menée dans la zone centrée sur les gisements de minéraux critiques et autres du Cercle de feu dans le nord de l'Ontario. L'ER s'applique à une zone appelée « Cercle de feu » (également connue sous le nom de « Kawana 'bi 'kag » par plusieurs Premières Nations) et aux territoires traditionnels des Premières Nations partenaires qui pourraient être touchés par le développement du Cercle de feu et de la zone environnante, et qui détiennent et exercent des droits ancestraux et issus de traités protégés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le 20 janvier 2023, un processus d'ER codirigé a été lancé entre le gouvernement du Canada, neuf Premières Nations membres de Matawa, cinq Premières Nations membres de Mushkegowuk et la Première Nation de Weenusk. Ce processus incluait notamment la création d'un groupe de travail composé de représentants de 15 Premières Nations partenaires et de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), soit la Première Nation d'Aroland, la Première Nation d'Attawapiskat, la Première Nation de Constance Lake, la Première Nation d'Eabametoong, la Première Nation de Fort Albany, la Première Nation de Ginoogaming, la Première Nation de Kashechewan, la Première Nation de Long Lake (réserve n° 58), la Première Nation de Marten Falls, la Première Nation crie de Missanabie, la Première Nation crie de Moose, la Première Nation de Neskantaga, la Première Nation de Nibinamik, la Première Nation de Webequie et la Première Nation de Weenusk. Les conseils de Matawa et de Mushkegowuk sont également des membres actifs du groupe de travail et lui apportent un soutien administratif, logistique et technique.

Le 20 janvier 2025, les Premières Nations partenaires et le ministre ont approuvé le mandat de l'ER du Cercle de feu. Conformément à ce mandat, un groupe de travail a été formé pour réaliser l'ER. Il comprend des membres des communautés de toutes les Premières Nations partenaires et des représentants de l'AEIC. Les membres possèdent une expertise ou une expérience variée en matière d'ER, ainsi qu'une connaissance des contextes autochtones et des Premières Nations, y compris des communautés et des coutumes propres aux Premières Nations partenaires.

L'objectif de l'ER est de fournir des renseignements sur les principales priorités des Premières Nations partenaires et du gouvernement du Canada dans la zone d'évaluation, ainsi que de fournir une analyse des effets positifs et négatifs potentiels, y compris les effets cumulatifs et interactifs, dus aux activités de développement possibles dans l'ensemble de la zone d'évaluation. L'ER établira et fournira notamment des recommandations sur la meilleure façon de gérer les effets potentiels, cumulatifs et autres, afin d'éviter les conséquences négatives et de

renforcer les effets positifs, et sur la façon dont les étapes de suivi seront déterminées et lancées, de même que par quels organes de gouvernance.

Pour en savoir plus sur l'évaluation régionale ou les informations et les commentaires reçus, consultez le Registre canadien d'évaluation d'impact (le site Internet) à l'adresse : <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80468?&culture=fr-CA>.

## Mandat et engagements du groupe de travail

Les principes suivants relatifs à la participation guident l'évaluation régionale. Comme indiqué dans le mandat, l'évaluation régionale :

- Sera collaborative, codirigée et entreprise dans le cadre d'une approche interdisciplinaire et holistique qui reposera à la fois sur les systèmes de savoirs autochtones et sur la science occidentale; ce processus sera mené par les collectivités avec l'aide de l'Agence d'évaluation d'impact (l'AEIC). La combinaison des valeurs et des enseignements traditionnels avec les perspectives occidentales enrichira les processus et permettra de comprendre les processus communautaires.
- Veillera à ce que les processus d'évaluation et les résultats soient partagés de manière transparente, en rendant la participation à l'évaluation et l'utilisation des résultats accessibles, tout en respectant la confidentialité de certaines informations.
- Maximisera les possibilités de participation significative des peuples et des collectivités autochtones ayant des intérêts, des droits et des valeurs dans le domaine concerné, ainsi que du public en général, y compris les experts, les organisations non gouvernementales et tout autre groupe d'intérêt

Outre ces principes, l'article 10 du mandat stipule que :

- Les Premières Nations partenaires et l'AEIC reconnaîtront l'importance de la participation du public et des peuples autochtones dans le processus d'évaluation et offriront des possibilités de participation à ce processus et d'accès aux informations requises afin d'y participer pleinement.
- Afin de garantir que les peuples et organisations autochtones, le public, les gouvernements et les organisations non gouvernementales aient la possibilité de participer de manière significative à l'évaluation régionale, le groupe de travail élaborera et mettra en œuvre un plan de participation. Ce plan mettra l'accent sur le fait qu'il s'agit d'un processus transparent et ouvert et, à ce titre, inclura des possibilités de participation du public et d'autres parties prenantes dans l'orientation de la conduite de l'évaluation régionale.
- Le plan de participation comprendra des procédures pour traiter les renseignements confidentiels, assurer la liaison avec les experts et élaborer et communiquer en temps

opportun des messages clés cohérents aux peuples et aux collectivités autochtones, et au public au sujet de l'évaluation régionale.

- Une fois terminé, le plan de participation sera affiché sur le site Internet et mis à la disposition des collectivités des Premières Nations. Il sera également mis à jour régulièrement par le groupe de travail, afin de s'assurer que les participants sont au courant des approches de participation prévues et des activités à venir.
- Les documents de communication publiés sur le site Internet seront fournis en français et en anglais [ainsi qu'en cri, en ojibwé et en oji-cri, le cas échéant].

Comme indiqué dans le mandat, le plan de participation décrit l'approche « tournée vers l'extérieur » adoptée par le groupe de travail pour permettre aux peuples et organisations autochtones, au public et aux organisations gouvernementales et non gouvernementales de participer de manière significative à l'évaluation régionale. Bien que les 15 partenaires des Premières Nations puissent utiliser les approches d'engagement décrites dans le présent plan avec leurs communautés (« tournée vers l'intérieur»), des approches supplémentaires peuvent également être utilisées.

Le plan de participation se veut souple et n'empêche pas le groupe de travail d'apporter des modifications à l'approche collaborative qu'il décrit afin de tenir compte des changements susceptibles de se produire au cours de l'évaluation.

Pour plus d'informations sur la participation significative du public, veuillez vous référer au [Cadre de travail : la participation du public](#) en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et au [Document d'orientation : Participation du public](#) en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

## 2. Objectifs de la participation des Autochtones et du public

Le plan de participation a été élaboré en fonction de la mobilisation réalisée au cours de la phase de planification et décrit les différentes façons dont les peuples autochtones et le public peuvent participer à la phase de réalisation de l'ER. Les objectifs suivants reflètent les points de vue exprimés au cours de la phase de planification :

- donner la possibilité aux peuples autochtones et aux membres du public qui souhaitent participer à l'ER de le faire en toute connaissance de cause, avec les renseignements nécessaires;
- veiller à ce qu'il existe des possibilités pour les peuples autochtones qui souhaitent partager leurs connaissances autochtones d'une manière jugée appropriée par le(s) détenteur(s) des connaissances.

- Il est entendu que les connaissances autochtones sont holistiques et fondées sur les cultures et les visions du monde des différents peuples autochtones, qui se construisent au fil des générations de vie en contact étroit avec la terre.
- Les connaissances partagées dans le cadre de la présente évaluation régionale peuvent inclure, sans toutefois s’y limiter, les impacts potentiels sur les conditions environnementales, sanitaires, sociales, culturelles et économiques et sur les droits et intérêts des autochtones, ou toute autre considération et coutume culturelle qui devrait être prise en compte lors de la réalisation de l’évaluation régionale ;
- traiter les connaissances autochtones et la science occidentale sur un pied d’égalité tout au long de l’ER;
- respecter les protocoles de communication et d’utilisation des connaissances autochtones;
- faire participer les peuples autochtones et le public de manière à éliminer les obstacles afin d’assurer la pleine participation de tous les groupes démographiques;
- veiller à ce que les possibilités de participation commencent dès le début et se poursuivent régulièrement à des étapes clés du processus;
- Les peuples autochtones et le public peuvent participer à l’examen et commenter sur une version préliminaire du chapitre du rapport final de l’AEIC, à l’exclusion du contenu élaboré par chacun des 15 partenaires des Premières Nations;
- tenir informé le groupe de travail des préoccupations soulevées par les peuples autochtones et le public;
- consigner les points de vue exprimés par les peuples autochtones et le public tout au long du processus et en tenir compte dans le contenu des rapports intermédiaire et final.

*Remarque* : Le groupe de travail peut modifier ce plan de participation pour y inclure d’autres objectifs d’engagement avec les peuples autochtones et le public en fonction des commentaires reçus au cours de la conduite de l’évaluation régionale.

### 3. Identification des participants

La liste en annexe comprend les peuples autochtones, les organisations et les autres parties prenantes identifiées par le groupe de travail ou qui ont exprimé le souhait de participer à l’ER. Elle repose sur :

- les commentaires présentés lors de la première période de consultation publique;
- les manifestations d’intérêt pour l’ER;
- les personnes, organisations ou peuples autochtones actifs dans la zone d’évaluation et susceptibles de s’intéresser au processus et à l’évaluation régionale.

Le groupe de travail communiquera avec les participants au moyen d'une liste de diffusion. Les participants figurant sur la liste de distribution recevront les principales mises à jour et notifications concernant l'ER. Si vous ou votre organisation souhaitez être ajoutés à cette liste, veuillez communiquer avec nous directement à l'adresse courriel suivante : [regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca](mailto:regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca). Les noms des personnes ne seront pas publiés.

*Remarque* : Le groupe de travail peut modifier ce plan de participation pour y inclure d'autres objectifs d'engagement avec les peuples autochtones et le public en fonction des commentaires reçus au cours de la conduite de l'évaluation régionale.

## 4. Outils pour la participation

Le groupe de travail a cerné un ensemble d'outils potentiels pour garantir aux peuples autochtones et au public des possibilités de participer de façon significative tout au long de la phase de réalisation. Ces outils comprennent :

- une adresse courriel attitrée à l'évaluation régionale pour contacter le groupe de travail via l'AEIC : [regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca](mailto:regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca);
- Offrir une ou plusieurs séances d'information virtuelles ou en personne, à des étapes clés du processus.
  - Si des organismes publics ou des communautés autochtones souhaitent organiser des rassemblements pour partager des informations pertinentes à l'évaluation régionale, des soutiens peuvent être disponibles en contactant la boîte de réception ([regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca](mailto:regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca));
- du financement dans le cadre du Programme d'aide financière des participants pour aider le public à participer au processus d'évaluation régionale;
- des avis publics sur le site Internet : [Évaluation régionale dans la région du Cercle de feu](#)
- l'outil « Présenter un commentaire » sur le site Internet;
- des mises à jour sur les médias sociaux (comme le fil X de l'AEIC, @IAAC\_AEIC #CercleDeFeu) sur le processus d'évaluation régionale et qui annoncent des occasions de participation du public et des possibilités de financement;
- plateforme de partage d'informations pour les données, les analyses et les cartes à l'usage de tous les participants ;
- des ateliers et des séances techniques sur des sujets précis;
- des courriels d'information contenant des messages clés envoyés aux personnes figurant sur la liste de distribution établie pour l'évaluation régionale.

À tout moment pendant la phase de conduite, les participants sont encouragés à contacter la boîte de réception (regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca) ou à soumettre un commentaire sur le site Internet pour informer le groupe de travail de tout :

- toute opinion sur les outils de communication indiqués ci-dessus;
- toute préférence ou proposition concernant de nouveaux outils destinés à faciliter votre participation;
- toute préoccupation d'ordre culturel, économique, technique, linguistique ou autre élément relatif à l'accessibilité qui pourrait restreindre ou empêcher votre participation, celle de votre communauté ou de votre organisation au processus de cette évaluation régionale.

*Remarque* : Le groupe de travail peut modifier ce plan de participation pour y inclure d'autres objectifs d'engagement avec les peuples autochtones et le public en fonction des commentaires reçus au cours de la conduite de l'évaluation régionale.

## 5. Activités de participation et approche

Objectifs de la phase	Activités prévues <sup>1</sup>	Calendrier <sup>2</sup>	Outils pour la participation
<b>Étape 1 : Planification</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la compréhension de l'ER et sensibiliser les peuples autochtones et le public au processus d'évaluation régionale et aux possibilités de participation.</li> <li>Offrir aux participants la possibilité de demander un financement pour encourager la participation pendant la phase de planification.</li> <li>Obtenir des commentaires sur le projet de mandat au cours de la phase de planification.</li> <li>Informer les peuples autochtones et le public des étapes clés du processus, telles que la période de consultation sur le projet de mandat.</li> </ul>	Le groupe de travail a invité les peuples autochtones et le public à une première période de commentaire publique afin d'examiner et de commenter le projet de mandat.	Du 4 septembre 2024 au 14 octobre 2024.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis sur le site Internet et dans les médias sociaux.</li> <li>Période de commentaires en ligne.</li> <li>Séances d'information et techniques virtuelles.</li> <li>Courriels à la liste de distribution</li> </ul>
	L'AEIC a fourni une aide financière pendant la phase de planification pour soutenir la participation.	23 mai 2023	
	Le groupe de travail a tenu des séances d'information et techniques virtuelles dans les deux langues officielles.	Le 26 septembre 2024 et le 3 octobre 2024.	
	Les commentaires reçus au cours de la période de commentaire publique sur le projet de mandat ont permis de finaliser le mandat et d'orienter la phase de réalisation. Ils ont par la suite été publiés sur le site Internet.	Du 4 septembre 2024 au 14 octobre 2024.	
<b>Phase 2 : Réalisation</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les peuples autochtones et le public au processus d'ER et à la manière d'y participer de manière significative.</li> <li>Offrir aux peuples autochtones et au public la possibilité de</li> </ul>	L'AEIC informera les peuples autochtones et le public du financement disponible pour soutenir la participation du public à l'étape de réalisation. On invite les peuples autochtones et le public à communiquer avec le Programme d'aide financière aux participants afin	Annnonce de la disponibilité du financement le 19 juin 2025.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Période de mobilisation en ligne.</li> <li>Avis sur le site Internet, dans les médias sociaux et communiqués par d'autres moyens déterminés par le groupe de travail.</li> </ul>

<sup>1</sup> Le groupe de travail peut modifier ce plan de participation afin d'inclure davantage d'activités visant à améliorer la transparence et à favoriser l'engagement du public pendant l'évaluation.

<sup>2</sup> Le 20 mars 2025, le groupe de travail a achevé le Maajitao/Majitata (plan de travail) pour la phase de conduite, qui comprenait des délais généraux pour les tâches visant à achever l'évaluation régionale : [Évaluation régionale dans la zone de l'Anneau de feu - Plan de travail de la phase de conduite - Maajitao/Majitata](#).

<p>demander un financement pour encourager la participation pendant l'étape de réalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner la possibilité aux peuples autochtones et au public de poser leur candidature et de soutenir le groupe de travail en tant qu'experts.</li> <li>• Encourager les peuples autochtones et le public à communiquer des renseignements au groupe de travail.</li> <li>• Mise à disposition de renseignements recueillis sous forme de plateforme électronique partagée.</li> <li>• Mobiliser les peuples autochtones et le public en leur donnant la possibilité de participer et commenter une version préliminaire du rapport final.</li> <li>• Informer les peuples autochtones et le public de la réponse du ministre de l'Environnement.</li> </ul>	<p>d'en savoir plus (voir la section 7 pour les coordonnées).</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentations en personne ou virtuelles.</li> <li>• Courriels à la liste de distribution</li> <li>• Plateforme de partage d'informations.</li> <li>• Traduction du rapport final en Inini mowin (cri), (Anishinaabemowin) ojibway et oji-cri.</li> </ul>
	<p>L'AEIC, au nom du groupe de travail, publiera un appel à l'aide d'experts sur le site Internet et le communiquera par courriel à la liste de distribution, par un avis public et par un communiqué de presse ciblant les médias concernés.</p>	<p>L'appel à l'aide d'experts s'est lancé le 24 mars 2025 et se termine le 17 avril 2025.</p>	
	<p>L'AEIC, au nom du groupe de travail, organisera des séances d'information pour les peuples autochtones et le public sur les activités en cours liées à l'ER.</p>	<p>En continu, au besoin.</p>	
	<p>Au nom du groupe de travail, l'AEIC publiera un appel à l'information sur le site Internet et le communiquera par courriel à la liste de distribution. L'objectif de ce document est d'aider le groupe de travail à recueillir des données, telles que les analyses d'informations de base et la modélisation, de référence sur le développement potentiel dans le domaine d'évaluation. Les participants peuvent également profiter de cette occasion pour</p>	<p>L'appel à l'information et de données suivra la clôture de l'appel à l'appui d'experts.</p>	

	<p>identifier les lacunes en matière d'informations et de données dans la zone d'évaluation qui devraient être comblées dans le contexte de l'évaluation régionale, comme indiqué dans les termes de référence.</p>		
	<p>L'AEIC, au nom du groupe de travail, mettra à la disposition des peuples autochtones et du public une plateforme de partage d'informations pour l'affichage et l'utilisation d'informations et de données (par exemple, un outil géospatial, des cartes narratives, etc.)</p>	<p>Au plus tard le 20 janvier 2026.</p>	
	<p>Des mises à jour sur le processus d'ER seront envoyées par courriel aux parties prenantes figurant sur la liste de distribution.</p>	<p>En continu, au besoin.</p>	
	<p>Au nom du groupe de travail, l'AEIC publiera le projet de rapport final et les recommandations potentielles sur le site Internet. Le groupe de travail sollicitera les commentaires des peuples autochtones et du public sur ce document.</p>	<p>La mobilisation, qui durera au minimum 30 jours, commencera après la publication du projet de rapport final sur le site Internet.</p>	

	L'AEIC, au nom du groupe de travail, organisera des séances virtuelles pour le public sur la version préliminaire du rapport final et toute recommandation potentielle.	Après la publication de la version préliminaire du rapport final et des recommandations potentielles.	
	Au nom du groupe de travail, l'AEIC publiera le rapport final et les recommandations sur le site Internet.	Après la période de commentaires et l'examen des commentaires par le groupe de travail.	
	L'AEIC publiera toute réponse fournie par le ministre de l'Environnement.	Après la réponse du ministre.	

## 6. Financement des participants

Du financement est disponible pour soutenir la participation des peuples autochtones et du public au processus. Pour en savoir plus sur les activités admissibles à un financement ou pour faire une demande de financement, veuillez consulter les informations sur les Programmes d'aide financière de l'AEIC à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/participation-public-evaluations-impact/programmes-aide-financiere.html>.

Pour communiquer avec le Programme d'aide financière aux participants :

Téléphone : 1 866 582-1884

Courriel : [fp-paf@iaac-aeic.gc.ca](mailto:fp-paf@iaac-aeic.gc.ca)

## 7. Présentation de commentaires et confidentialité

À tout moment pendant le processus d'ER, vous pouvez présenter des commentaires en utilisant la fonction « Présenter un commentaire » sur la page d'évaluation régionale du site Internet (<https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80468>). Des pièces jointes peuvent également être téléversées à l'aide de cette fonction.

Si vous rencontrez des difficultés dans le processus de présentation, veuillez communiquer avec le groupe de travail aux coordonnées ci-dessous. Les commentaires peuvent également être envoyés par courriel à l'adresse suivante : [regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca](mailto:regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca).

Les commentaires et autres documents reçus par le groupe de travail feront partie du dossier d'ER et seront publiés sur le site Internet, à l'exception des commentaires ou documents jugés confidentiels ou faisant l'objet d'une clause de non-divulgence. La [Politique sur les présentations](#) de l'AEIC détermine les informations qui peuvent être communiquées publiquement et celles qui doivent rester privées. Pour plus d'informations sur la manière dont nous protégeons votre vie privée, veuillez consulter l'[avis de confidentialité](#). Si vous ne souhaitez pas que votre commentaire soit publié sur le site Web du Registre, veuillez communiquer avec l'AEIC avant de le soumettre.

En vertu de l'article 119 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, les connaissances autochtones communiquées à titre confidentiel ne peuvent être communiquées, sauf en cas de consentement écrit ou si l'information est accessible au public. Le groupe de travail adoptera également les normes établies pour la gestion des données autochtones (p. ex. les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) des Premières Nations ou les normes adoptées par un groupe autochtone).

Les connaissances autochtones communiquées à titre confidentiel peuvent être communiquées à certaines parties si cette communication est nécessaire à des fins d'équité procédurale et de justice naturelle ou pour usage dans des poursuites judiciaires. Ces mesures garantissent que les

personnes intéressées ont toutes les mêmes possibilités de participer aux processus susceptibles d'influer sur leurs intérêts et qu'elles ont accès à toutes les informations et preuves nécessaires sur lesquelles s'appuie le décideur. La divulgation, au besoin, sera discutée avec les détenteurs des connaissances dès réception de l'information ou sur demande de divulgation. Le Groupe de travail peut adopter des procédures plus détaillées pour gérer les informations sensibles ou confidentielles au besoin et les rendra publiques.

Des conseils supplémentaires sur la prise en compte des connaissances autochtones dans le cadre de la Loi sur l'évaluation d'impact, y compris pour les évaluations régionales, sont disponibles ici :

- Document d'orientation : [Prise en compte du savoir autochtone en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact](#)
- [Cadre stratégique sur le savoir autochtone dans le contexte des examens de projets et des décisions réglementaires](#)
- Document d'orientation : [Pratiques visant la protection du savoir autochtone confidentiel en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact](#)

Si vous avez des questions ou besoin d'informations, veuillez communiquer avec :

Évaluation régionale dans la région du Cercle de feu

Agence d'évaluation d'impact du Canada

160, rue Elgin, 22<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1A 0H3

Pour les coursiers et les services de livraison, utilisez ce code postal : K2P 2P7

Tél. : 613-957-0700

Télécopieur : 613-957-0862

Numéro sans frais : 1-866-582-1884

Courriel : [regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca](mailto:regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca)

## Annexe

Liste de distribution non exhaustive pour la participation établie par le groupe de travail<sup>3</sup> :

- Peuples ou organisations autochtones
  - Assembly of First Nations (AFN)
  - Bingwi Neyaashi Anishinaabek (Première Nation de Sand Point)
  - Amis de la rivière Attawapiskat
  - Grand conseil du Traité n° 3
  - Indigenous Climate Action
  - Jackfish First Métis Nation
  - Nation métisse de l'Ontario
  - Minodahmun Development LP
  - Red Sky Métis Independent Nation
  
- Organisations
  - Canadian Environmental Law Association
  - Crane Institute for Sustainability
  - Ducks Unlimited
  - East Coast Environmental Law Association
  - EcoJustice
  - Eco Strategy
  - First Nation of Quebec and Labrador Sustainable Development Institute
  - Forest Stewardship Council
  - Legal Advocates for Nature's Defence
  - Mining Association of Canada
  - MiningWatch Canada
  - National Healing Forest Initiative
  - Northwatch
  - Osgoode Environmental Justice and Sustainability Clinic
  - School of Environment, Resources and Sustainability, University of Waterloo
  - Sierra Club of Canada - ON Chapter
  - West Coast Environmental Law Association
  - Wildlife Conservation Society Canada
  - Wildlands League

---

<sup>3</sup> Excluant les noms des personnes.

- World Wildlife Fund Canada